	Date: xx/xx/xxxx
	De: Nom Prénom - conseiller en prévention
Politique de prévention	Au: comité, employeur, ligne hiérarchique

Plan global de prévention 2017-2021

1 Objectif

Dans le cadre de la Loi relative au bien-être du 4 août 1996 et l'arrête d'exécution du 27 mars 1998 (MB 31 mars 1998) art. 10, l'employeur rédige, en collaboration avec les membres de la ligne hiérarchique et les services de Prévention et de Protection au travail, un plan global pour une période de cinq ans. Ce plan global de prévention planifie les activités de prévention à développer et à appliquer. Ce plan quinquennal a pour objectif de mener une politique de bien-être au travail cohérent.

2 Méthode de travail générale

Les sujets du plan global de prévention sont basés sur l'analyse des risques et celle-ci se base à son tour sur différents angles d'approche qui sont:

L'analyse des risques

Celle-ci se passe à l'aide de la méthode Kinney. Cette méthode a pour but d'inventorier tous les risques, les évaluer et le enregistrer avec pour but de gérer les risques.

Les statistiques d'accidents du travail

Annuellement les statistiques complètes sont rédigées dans le courant du mois de mars et celles-ci sont comparées aux statistiques des années précédentes.

Éléments légaux

Des non conformités constatées par rapport aux dispositions légales décrites dans le Code, le RGPT et toute autre législation d'application.

Partant des résultats de l'évaluation des risques des mesures de prévention possibles sont développées. La sélection de la priorité, de modalités de réalisation et des moyens pour la réalisation des mesures de prévention se passent en accord avec la direction, la ligne hiérarchique et le service interne de prévention.

3 Modalités d'évaluation et d'adaptation

La politique du bien-être sera évaluée à l'aide de l'évolution de taux de fréquence et de gravité des accidents. La comparaison est faite par rapport aux moyennes du secteur.

Le plan global de prévention et sa réalisation, seront évalués annuellement en fonction des critères d'évaluation, chaque fois adaptés à chaque point d'action.

En cas de circonstances modifiées, toutes les actions du plan global peuvent être révisées et adaptées en fonction des circonstances, de la nécessité et de la disponibilité de temps.

4 Objectifs à atteindre sur une période de 5 ans

L'entreprise désire atteindre et maintenir un niveau de sécurité au-delà de la moyenne du secteur. Une amélioration continue sera recherchée, en réduisant les risques jusqu'à un niveau acceptable.

Complémentairement l'entreprise désire accroître la satisfaction générale et la paix sociale. La satisfaction du travail doit être estimée positive par la majorité du personnel.

5 Tableau du plan global de prévention




FINF020911 V1

**Mensura Service Externe
de Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.**

Siège social:
Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00
F +32 2 223 52 50
E info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

IBAN: BE86 3100 8000 2050 - **BIC:** BBRUBEBB
BCE: 0410.664.742

	Date: xx/xx/xxxx
	De: Nom Prénom - conseiller en prévention
Politique de prévention	Au: comité, employeur, ligne hiérarchique

Plan global de prévention 2017-2021

1. Sécurité au travail

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	'17	'18	'19	'20	'21	Responsable(s)	Budget
1	Il n'y a pas de procédure accidents de travail et incidents	Réalisation d'une procédure accidents de travail à suivre des lignes directrices (déclaration , premiers secours,...)	Définition claire des tâches et responsables dans le traitement d'un accident	- groupe de travail - contacter SEPP (département sécurité)	x					Employeur / SIPP / ligne hiérarchique(LH)	

2. Protection de la santé du travailleur au travail

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	'17	'18	'19	'20	'21	Responsable(s)	Budget
1	Il n'y a pas d'analyse des risques en premiers secours	Réalisation d'une analyse de risque en premiers secours en collaboration avec le médecin du travail	Bonne utilisation des ressources premiers secours	Contacteur SEPP (médecin du travail)		x				SIPP / SEPP	

3. Charge psychosociale occasionnée par le travail

(dont notamment la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail)

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	'17	'18	'19	'20	'21	Responsable(s)	Budget
1	Il n'y a pas d'analyse des risques des risques psychosociaux	Réalisation d'une analyse de risques psychosociaux	Prévention des risques psychosociaux au travail	Contacteur SEPP (département psychologie)	x					SEPP	



FINF020911 V1

**Mensura Service Externe
de Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.**

Siège social:
Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00
F +32 2 223 52 50
E info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

IBAN: BE86 3100 8000 2050 - BIC: BBRUBEBB
BCE: 0410.664.742

4. Ergonomie

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	'17	'18	'19	'20	'21	Responsable(s)	Budget
1	Il n'y a pas d' analyse des risques des postes de travail écran	Réalisation d'une analyse de risques des postes de travail écran	Travailler dans des postes de travail ergonomiques	Contacteur SEPP (département ergonomie)		x				SIPP / SEPP	

5. Hygiène du travail

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	'17	'18	'19	'20	'21	Responsable(s)	Budget
1	Il n'existe pas un inventaire de tous les produits chimiques	Réalisation d'un inventaire des produits chimiques	Avoir connaissance les propriétés dangereuses des produits chimiques	Contacteur SEPP (département hygiène au travail)	x					LH/ SIPP/ SEPP	

6. Embellissement des lieux de travail


N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	'17	'18	'19	'20	'21	Responsable(s)	Budget
1	Il ya un ordre et la propreté insuffisante dans certains lieux de travail	Organiser des tours périodiques sur tous les postes de travail pour améliorer l'ordre et la propreté dans le lieu de travail	Postes de travail ordonnées, ce qui réduit le risque d'accidents	Démarrage d'une groupe de travail avec les responsables	x					LH	

7. Mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement

(pour ce qui concerne leur influence sur les points 1 à 6)

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	'17	'18	'19	'20	'21	Responsable(s)	Budget
1	L'expiration du permis environnement expire	Mise à jour du permis environnement	Un nouveau permis environnement	Contacteur SEPP (département environnement)		x				SIPP	



	Date: xx/xx/xxxx
	De: Nom Prénom - conseiller en prévention
Politique de prévention	Au: comité, employeur, ligne hiérarchique

Plan d'action annuel 2017

1. Objectif


Dans le cadre de la Loi relative au bien-être du 4 août 1996 et l'arrête d'exécution du 27 mars 1998 (MB 31 mars 1998) art. 11, l'employeur rédige, en collaboration avec les membres de la ligne hiérarchique et les services de Prévention et de Protection au travail, un plan annuel pour le promotion du bien-être au travail, pour l'année calendrier suivante. Ce plan d'action annuel contient les activités de prévention à développer et à mettre en place.

2. Méthode de travail générale

Le contenu du plan d'action annuel est basé sur le plan global de prévention. Il s'agit d'un plan d'action structuré qui décrit concrètement la mise en œuvre des mesures qui sont proposées dans le plan d'action global pour une année spécifique.

3. Tableau du plan d'action annuel

Exemple
Mensura SEPP

	Date:	xx/xx/xxxx
	De:	Nom Prénom - conseiller en prévention
Politique de prévention	Au:	comité, employeur, ligne hiérarchique

Plan d'action annuel 2017

1. Sécurité au travail

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	Responsable(s)	Budget	Evaluation
----	------------------------------------	-----------------------	-----------	---------	----------------	--------	------------

2. Protection de la santé du travailleur au travail

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	Responsable(s)	Budget	Evaluation
----	------------------------------------	-----------------------	-----------	---------	----------------	--------	------------

3. Charge psychosociale occasionnée par le travail

(dont notamment la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail)

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	Responsable(s)	Budget	Evaluation
----	------------------------------------	-----------------------	-----------	---------	----------------	--------	------------

4. Ergonomie

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	Responsable(s)	Budget	Evaluation
----	------------------------------------	-----------------------	-----------	---------	----------------	--------	------------

5. Hygiène du travail

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	Responsable(s)	Budget	Evaluation
----	------------------------------------	-----------------------	-----------	---------	----------------	--------	------------

6. Embellissement des lieux de travail

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	Responsable(s)	Budget	Evaluation
----	------------------------------------	-----------------------	-----------	---------	----------------	--------	------------

7. Mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement

(pour ce qui concerne leur influence sur les points 1 à 6)

N°	Risques décelés/ dangers/anomalies	Mesures de prévention	Objectifs	Actions	Responsable(s)	Budget	Evaluation
----	------------------------------------	-----------------------	-----------	---------	----------------	--------	------------



**Mensura Service Externe
de Prévention et de Protection
au Travail A.S.B.L.**

Siège social:
Laurentide
Rue Gaucheret 88/90
1030 Bruxelles

T +32 2 549 71 00
F +32 2 223 52 50
E info.sepp@mensura.be
www.mensura.be

IBAN: BE86 3100 8000 2050 - BIC: BBRUBEBB
BCE: 0410.664.742